

Introduction

Bienvenue dans le processus de candidature du Grand Prix des Librairies 2026.

Ce document est structuré pour vous permettre de présenter votre librairie et vos projets de manière complète et claire. Prenez soin de répondre à chaque question avec précision et concision, tout en mettant en valeur vos atouts spécifiques.

Pour établir au mieux votre dossier de candidature :

1. Lisez attentivement la note d'information présentée en annexe de ce document qui contient le règlement du prix.
2. Complétez le formulaire de candidature en ligne : www.grandprixdeslibrairies.fr.
3. Remplissez le dossier de candidature ci-dessous et ajoutez les pièces jointes utiles.

Attention : Le jury appréciera tant le contenu du projet présenté que sa mise en œuvre et ses retombées. Pour être éligible au Grand prix, il est nécessaire de candidater dans au moins 3 catégories thématiques.

Les candidats peuvent déposer leur dossier à partir du **16 février 2026**. La clôture des candidatures est fixée au **vendredi 22 mai 2026**.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice : grandprixdeslibrairies@livreshebdo.fr.

Section 1 • Identité et présentation générale

Nom de la librairie :

Adresse complète :

Responsable du dossier (Nom, Prénom, Fonction) :

Date de création de la librairie :

Surface des locaux (en m²) :

Nombre de salariés :

Dans quelle catégorie souhaitez-vous déposer votre candidature ?

Prix thématiques :

- Prix de l'Animation - page 3
- Prix de la Valorisation du fonds - page 4
- Prix de l'Espace intérieur - page 5
- Prix du Service innovant - page 6
- Prix de la Communication - page 7

Prix spéciaux :

- Prix de la Création ou de la Reprise - page 8
- Prix de la Librairie francophone hors de France - page 9

Section 2 • Description du projet

Description générale de la librairie : En quelques phrases, décrivez votre librairie, son histoire, et sa mission.

Intitulé court présentant votre projet (10 mots maximum – Soignez sa rédaction, son contenu peut être repris à des fins de communication).

Description succincte – Résumé du projet (non confidentielle - 80 à 100 mots - Soignez sa rédaction, son contenu peut être repris à des fins de communication).

Section 3 • Lettre de candidature

Vous trouverez ci-dessous l'espace nécessaire pour rédiger vos lettres de candidature. Pour chaque catégorie dans laquelle vous postulez, rédigez une lettre de candidature détaillant les points suivants :

Motivations : Pourquoi souhaitez-vous concourir dans cette catégorie ?

Contexte : Présentez le projet ou la réalisation que vous soumettez.

Objectifs : Quels sont les objectifs que vous avez souhaité atteindre avec ce projet ?

Moyens mis en œuvre : Décrivez les ressources, actions ou innovations mobilisées.

Résultats : Quels ont été les retours ou les impacts observés (qualitatifs et quantitatifs) ?

Vous trouverez ci-dessous quelques questions ciblées pour les différentes catégories. Celles-ci ont pour objectif de vous guider dans la rédaction, mais ne sont pas limitantes. Libre à vous d'insérer toutes les informations qui vous sembleront pertinentes pour étayer la présentation de vos projets.

Lettre de candidature • Prix de l'Animation

Décrivez l'événement ou les animations organisées (thème, objectifs, audience cible).

Quels impacts ces événements ont-ils eu sur votre librairie et votre communauté ?

Lettre de candidature • Prix de la Valorisation du Fonds

Présentez votre démarche pour valoriser un auteur, un éditeur ou une thématique.
Quels moyens avez-vous mis en œuvre pour cette valorisation (vitrines, animations, communication) ?

Lettre de candidature • Prix de l'Espace Intérieur

Quels choix d'agencement ou de mobilier avez-vous mis en place ?
Comment ces aménagements contribuent-ils à l'expérience client ?

Lettre de candidature • Prix du Service Innovant

Décrivez un service original que vous avez conçu pour répondre à une problématique spécifique.

Quels résultats avez-vous observé grâce à ce service ?

Lettre de candidature • Prix de la Communication

Présentez une campagne ou une action de communication marquante.
Quels outils, numériques ou physiques, avez-vous utilisés ? Et quels en ont été les résultats ?

Lettre de candidature • Prix de la Création ou de la Reprise

Racontez la création ou la reprise de votre librairie (contexte, défis, objectifs).
Quels éléments différencient votre projet ?

Lettre de candidature • Prix de la Librairie Francophone Hors de France

Décrivez le projet qui illustre le mieux l'originalité de votre librairie.
Quels résultats avez-vous obtenus à l'international ?

Section 4 • Annexes et supports visuels

1. **Photos** : Ajoutez des visuels de votre librairie, de vos événements ou de vos projets.
 2. **Vidéos** : Indiquez des liens vers des contenus vidéo si pertinents.
 3. **Presse** : Incluez des articles ou dossiers de presse valorisant vos initiatives.
-

Section 5 • Règlement, engagement et autorisation

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Le Grand prix Livres Hebdo des Librairies 2026 est organisé par ELECTRE, société anonyme au capital de 148 304 – RCS de Paris B 325 785 210 situé au 35, rue Grégoire de Tours 75279 Paris cedex 06.

Concours organisé du 16 février 2026 au 21 septembre 2026.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Ce concours vise à promouvoir les librairies francophones indépendantes de toute nature et de toute taille proposant des services particulièrement efficaces et novateurs, dans les catégories suivantes :

ARTICLE 3 – LES PRIX – CATÉGORIES

3.1 Sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures, l'Organisateur décernera un (1) Prix dans chacune des neuf (9) catégories suivantes.

Seuls les projets initiés à partir de février 2025 seront admissibles.

PRIX THÉMATIQUES :

1 – **Prix de l'Animation** : Dédicaces, rencontres, débats, festivals, ateliers créatifs, spectacles, clubs... ce prix récompense un évènement original organisé autour d'une thématique littéraire, d'un auteur ou de l'actualité de la librairie.

2 – **Prix de la Valorisation du fonds** : Mise en avant d'un auteur ou d'un éditeur, création de rayons ou de pôles, animation littéraire, spécialisation éditoriale... : ce prix récompense la qualité, la variété et la mise en scène d'une sélection thématique éditoriale de manière ponctuelle ou pérenne.

3 – **Prix de l'Espace intérieur** : Présentation des ouvrages, agencement et modularité des espaces et des vitrines, choix du mobilier, zone dédiée à une clientèle cible... : ce prix s'adresse aux librairies qui ont fait des choix d'aménagement propices aux échanges, à la découverte et à la lecture, à l'occasion d'une rénovation totale ou partielle de la librairie.

4 – **Prix du Service innovant** : Ce prix récompense la mise en place d'une prestation qui adresse avec succès une problématique client. Le jury tiendra compte de l'originalité du service et des bénéfices apportés à la clientèle de la librairie.

5 – **Prix de la Communication** : Ce prix récompense la mise en place d'une stratégie de communication initiée par la librairie et à destination de sa clientèle. L'originalité et la pertinence des actions, des contenus et des canaux (numériques, affiches, événements,...) utilisés vis-à-vis de l'audience, la qualité des supports visuels et la présentation des retombées, seront des critères appréciés et étudiés par le jury lors de la délibération.

PRIX SPÉCIAUX :

6 – **Prix spécial de la Création ou de la Reprise** : Ce prix spécial s'adresse aux libraires qui ont récemment repris ou créé une librairie indépendante francophone. Le jury appréciera l'ambition et l'engagement culturel portés par les libraires candidats.

7 – **Prix spécial de la Librairie francophone hors de France** : Ce prix spécial récompense la réalisation d'un projet original et innovant mené par une librairie indépendante francophone située hors de France.

GRAND PRIX :

8 – **Le Grand Prix** : Il est précisé que le lauréat du Grand Prix sera sélectionné parmi les établissements dont le jury aura distingué la politique globale dans les domaines de l'animation, de la valorisation du fonds, de l'espace intérieur, de la communication et du service innovant. Pour être éligible, le candidat devra avoir déposé sa candidature dans trois (3) catégories au minimum.

3.2 En outre, sur présélection de la rédaction de Livres Hebdo, les lecteurs voteront pour un Prix spécial, hors dossiers de candidature déposés :

PRIX DU LIBRAIRE DE L'ANNÉE :

9 – **Prix du Libraire de l'Année** : Les professionnels du livre, lecteurs de Livres Hebdo, sont invités à désigner la « Librairie de l'année » en votant pour une des personnalités nommées par la rédaction du magazine. Cette catégorie n'est pas ouverte aux candidatures.

L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

ARTICLE 4 – LES CANDIDATURES

Pour participer au Grand prix Livres Hebdo des Librairies, les candidats doivent impérativement :

4.1 Être en mesure de justifier leur statut de librairie indépendante.

En outre, les librairies indépendantes françaises doivent posséder le code NAF 4761Z.

4.2 Proposer une réalisation ou un service innovant mis en œuvre dans leur établissement entre le **16 février 2025 et le 22 mai 2026**.

4.3 Chaque dossier de candidature doit comporter :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Une lettre de candidature (3 000 signes maximum) pour chacun des prix pour lesquels ils concourent. Le candidat pourra présenter une réalisation ou un service dans plusieurs catégories sous réserve de transmettre autant de lettres de candidature que de catégories choisies.
- Un choix de pièces annexes rassemblées en un unique document .pdf ou .ppt - (photos, liens URL vers vidéos, catalogues, dossiers de presse...) mettant en valeur vos initiatives pour chaque catégorie choisie.

L'ensemble du dossier est à envoyer au plus tard le **22 mai 2026** par courriel à l'adresse suivante : grandprixdeslibrairies@livreshebdo.fr

Afin que les membres du jury y accèdent facilement, toutes les pièces du dossier devront être sous format électronique et leur poids total ne devra pas excéder 8 mégaoctets. Merci de respecter ces indications et de présenter les dossiers de la manière la plus claire et la plus concise possible.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 Les fournisseurs de livres et les organismes de prêt identifiés par le décret d'application 2004-920 du 31 août 2004 doivent procéder pour les premiers à la déclaration des ventes de livres à des organismes de prêt ; pour les seconds, à la déclaration de leurs achats de livres.

En outre, les candidats sont tenus d'être en règle avec les obligations de déclaration et de paiement du droit de prêt préalablement à l'envoi de leur candidature. Les candidatures ne respectant pas cette condition ne seront pas retenues.

5.2 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive: marques, brevets, dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter du Grand Prix Livres Hebdo des Librairies dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours.

Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au Grand Prix Livres Hebdo des Librairies.

5.3 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

ARTICLE 6 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

Les membres du jury sont choisis par l'Organisateur parmi les personnalités reconnues du secteur du livre. Ils sont sélectionnés pour leurs expertises au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le Jury se réunira en **juillet 2026** afin d'examiner l'ensemble des dossiers complets et désigner les lauréats.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les candidats seront départagés par un vote. Les résultats resteront secrets jusqu'à la cérémonie de Remise des Prix le **21 septembre 2026** (date prévisionnelle). Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

ARTICLE 7 - UTILISATION DES NOMS ET LOGOS «GRAND PRIX LIVRES HEBDO DES LIBRAIRIES»

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser le nom et le logo Grand prix Livres Hebdo des Librairies dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les prix seront annoncés et remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra le **21 septembre 2026** (date prévisionnelle).

ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL / VIE PRIVEE

Livres Hebdo respecte votre vie privée. Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours font l'objet d'un traitement automatisé et sécurisé, conformément à la loi « Informatique & Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Les candidats sont informés que les données à caractère personnel sollicitées dans le cadre du concours (les coordonnées de la librairie et l'identité et les coordonnées du responsable du dossier) sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et nomination. Les destinataires de ces données sont les membres du jury, la Rédaction et le service Commercial & Marketing de Livres Hebdo.

Les candidats acceptent que leurs données soient utilisées par l'Organisateur pour la réalisation des actions de communication relatives aux Grands Prix.

Livres Hebdo s'engage à ne communiquer ultérieurement aux candidats que sur des informations liées au secteur d'activité professionnel du Livre et sur ses activités propres (Grand prix, Palmarès, Evènements).

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à leurs données à caractère personnel à tout moment, par mail :

grandprixdeslibrairies@livreshebdo.fr ou par téléphone au **01 44 41 28 32**.

En cas de recours si nécessaire, vous pouvez également exercer ce droit, par demande écrite, avec copie d'une pièce d'identité, à l'adresse suivante : ELECTRE, « Grand prix Livres Hebdo des Librairies » 35, rue Grégoire de Tours 75279 Paris cedex 06 ou par mail au délégué à la protection des données sur dpo@electre.com.

ARTICLE 10 – DIVERS

La participation au Grand Prix Livres Hebdo des Librairies emporte l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Paris, le 16 février 2026

En signant ce document, vous acceptez les termes et conditions du règlement du Grand Prix des Librairies 2026.

Responsable du dossier :

Date :

Signature :